

Réunion du 9 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Frédéric BIERRY

N° CG/2011/13 - Insertion professionnelle - 4513
Effort complémentaire du Conseil Général en faveur des
contrats aidés

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide que les objectifs relatifs au volume de contrats aidés de type "contrat initiative emploi" (CIE) et "contrat d'accompagnement dans l'emploi" (CAE) que le Département accepte de financer seront négociés chaque année avec l'Etat par une convention annuelle d'objectifs et de moyens en fonction du budget que le Conseil Général affectera à ce dispositif
- décide au titre de l'exercice 2011, de cofinancer avec l'Etat 425 CIE de six mois et 1 530 CAE de six mois, conformément aux règles de financement arrêtées par décret du 15 avril 2009
- délègue à l'Agence de services et de paiement (ASP), le versement et la gestion de l'aide financière qu'il accorde aux employeurs embauchant un bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA).

Il approuve par ailleurs la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative au contrat unique d'insertion (CUI) portant sur la programmation 2011, à intervenir entre l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin) et le Département, et autorise son président à signer cette convention ainsi que toute convention ultérieure nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110509-56701-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/05/11